PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est par la présente donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Didace qui aura lieu le 23 août 2021 à 19 h 30 en huis clos et via visioconférence, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Lot 5 126 927 – 510 rue Principale

La demande de dérogation mineure 2021-0007 vise à permettre l'agrandissement du lot non conforme 5 126 927, passant de 641 m² à 1 206,2m² au détriment du lot conforme 6 306 227, qui passerait de 1956,1m² à 1 390,9 m², rendant ainsi les deux lots non conforme à l'article 4.1 du règlement de lotissement numéro 61-89-03, stipule que la superficie minimum d'un lot est de 1 500 m².

Elle vise aussi à augmenter la profondeur moyenne du lot non conforme 5 126 927 sans toutefois être conforme à l'article 4.1 du règlement de lotissement numéro 61-89-03, stipule que la profondeur moyenne minimum d'un lot doit être de 50 m.

Considérant la tenue de la prochaine séance du conseil en huis clos, cet avis public annonçant habituellement la possibilité à toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil municipal sur les présentes demandes, se transforme en une consultation écrite d'une durée de 15 jours. La directrice et secrétaire-trésorières vous invite donc à soumettre vos commentaires, par courriel, au info@saint-didace.com, au plus tard le 23 août 2021.

Donné à Saint-Didace,
ce 14ième jour de juillet
de l'an deux mille vingt et un.

Chantale Dufort
Directrice générale